

La grille tarifaire s'applique **uniquement** pour les sociétés répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité du bulletin de souscription (notamment vérifier les antécédents prud'homaux)

TARIF MENSUEL (2)				
Tranches D'effectifs (1)	Plafond de garantie annuel 40 000 €	Plafond de garantie annuel 75 000 €	Plafond de garantie annuel 150 000 €	Plafond de garantie annuel 250 000 €
Entre 1 et 5 employés	76.90 €	88,01 €	102,82 €	121,04 €
Entre 6 et 10 employés		97,95 €	120,47€	132,48€ €
Entre 11 et 25 employés		152,59€	172,81€	197,64€
Entre 26 et 50 employés		234,08€	273,72€	300,15€
Entre 51 et 75 employés			336,10€	431,41€
Entre 76 à 100 employés			413,38 €	490,66 €
Plus de 100 employés	SUR QUESTIONNAIRE			

Les primes s'entendent en Euros y compris frais et taxes d'assurances hors TVA récupérable sur la prévention des risques psychosociaux.

- (1) dernier effectif consolidé (de l'entreprise et de ses filiales)
- (2) 5% d'escompte en cas de paiement annuel

Franchises par réclamation

Sociétés de moins de 50 salariés

SANS FRANCHISE Sauf Pour :

Rupture abusive:

2500 € + 10% du montant de la rémunération annuelle brute de la personne faisant l'objet de la rupture abusive **pour les entreprises de moins de 50 salariés** qui feront appel à la hotline juridique dédiée dédiée en amont dans le cadre de la rupture ayant donné lieu à la réclamation

5000 € + 10% pour les entreprises qui ne feront pas appel à la hotline et **pour les entreprises de plus de 50 salariés**

Sociétés de plus de 50 salariés

SANS FRANCHISE Sauf Pour :

Rupture abusive et Réclamation multiple* relative à une rupture abusive :

5000 € + 10% du montant de la rémunération brute annuelle de la personne faisant l'objet de la rupture abusive (plafonnée à 100 000 € pour réclamation multiple*)

** réclamation fondée sur une rupture abusive faite conjointement par 10 employés, 5 employés si cette réclamation multiple fait suite à un licenciement économique collectif*

Activités uniquement sur questionnaire pour étude d'une tarification spécifique :

- Exclusions additionnelles exceptionnelles cause contexte national : Hôtellerie / Restauration / Agences de voyages / Transports de passagers (hors ambulances et taxis) / Magasins de vêtements
- Organisme public
- Club de sport professionnel
- Cabinet de recrutement ou agence intérimaire
- Institution financière (banque, compagnie d'assurance ou réassurance, fond d'investissement ou de capital-risque)
- Biotechnologie, recherche et développement dans le domaine scientifique et/ou médical
- Exploitation et/ou extraction de charbon
- Activités contraires aux bonnes mœurs, Sociétés de jeux d'argent et casinos
- Culture, production ou vente de tabac